

Paris, le 11 mars 2014

Dérégulation de la formation initiale : **L'UNAPL appelle à manifester pour la fermeture du centre de formation privé PESSOA (CLESI)**

L'UNAPL avait pris position contre la dérégulation de la formation initiale incarnée par le centre de formation privé portugais Fernando Pessoa. Cette structure annonce vouloir « former » des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des orthophonistes, des diététiciens, et demain des médecins et des kinésithérapeutes en annonçant que les diplômes délivrés, moyennant une formation payante, seraient valables dans toute l'Union Européenne et au-delà, ce qui ne sera pas le cas. En effet, cette structure, qui fait l'objet de poursuites de la part de l'État, pour utilisation abusive du terme d'université, ne possède pas les accréditations requises pour dispenser des formations à l'étranger et délivrer les diplômes correspondants, de plus, elle n'offre aucune garantie concernant la qualité des enseignements ou le contenu des formations proposées.

Les professions libérales avaient demandé au gouvernement de faire preuve de fermeté sur ce dossier afin de mettre un terme aux implantations sauvages d'organismes de formation de ce type. L'UNAPL a été entendue puisque la réforme de l'enseignement supérieur contient un ensemble de mesures destinées à encadrer l'installation sur notre territoire des établissements de type Pessoa. Pour autant, Pessoa, qui aurait dû soit se mettre en conformité avec la loi Fioraso, soit fermer, poursuit son développement avec la création d'une nouvelle antenne à Béziers, et s'est rebaptisé Centre Libre d'Enseignement Supérieur International (CLESI).

Cette situation est inacceptable car non seulement elle pose un problème de qualité des formations, mais surtout, les dirigeants placent les étudiants dans des situations inacceptables.

Le détournement de la réglementation européenne en matière de reconnaissance des diplômes au sein de l'Union ne doit pas être le prétexte à abaisser le niveau et la qualité des formations parce que des structures privées y voient un moyen de profit.

L'UNAPL rappelle que les professionnels libéraux sont des professions hautement qualifiées, et celles-ci refusent de voir la qualité de leur formation ou de celle de leurs collaborateurs remise en cause.

C'est pourquoi, l'UNAPL a décidé, pour la deuxième fois, de soutenir et de participer à la manifestation organisée à l'appel de la profession dentaire et du CNPS, le 14 mars 2014 pour exiger la fermeture de cet établissement. La formation est un enjeu supérieur qui ne doit pas être sacrifié au nom d'intérêts financiers ou de ceux de politique locale.

L'UNAPL appelle à manifester pour la fermeture de PESSOA/CLESI et appelle au rassemblement le vendredi 14 mars 2014 à 14 heures sur le Parvis de l'église Saint-Sulpice dans le 6^e arrondissement à Paris

Contact presse : Dr Michel Chassang –Tél. 06 85 72 60 83

À propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9 % des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr